

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **9 juin 2025 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage le conseil statuera, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), sur trois demandes visant à :

1. Autoriser quatre logements maximums pour l'immeuble portant le numéro civique **617-624, rue Sainte-Madeleine (619, rue Bourgeois)** (lots exclusifs 2 391 066 et 2 391 065 et lots communs 2 391 067 et 2 391 068 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).
2. Autoriser le retrait d'un logement pour l'immeuble portant le numéro civique **2710-2714, rue Springland** (lot 2 536 911 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 151.0.1. du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).
3. Autoriser un bâtiment de onze logements pour le terrain vacant situé sur le lot 6 412 478 du cadastre du Québec, et ce, malgré l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

FAIT à Montréal, le 21 mai 2025

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude